



Mozambique

Le Mozambique, en forme longue la république du Mozambique, est un pays du sud-est de l'Afrique entouré par l'océan Indien à l'est, la Tanzanie au nord, le Malawi et la Zambie au nord-ouest, le Zimbabwe à l'ouest et l'Eswatini (Swaziland) et l'Afrique du Sud au sud-ouest. À l'est, il est séparé des Comores, de Mayotte et de Madagascar par le canal du Mozambique. La capitale du Mozambique est Maputo. Le Mozambique est divisé en dix provinces et une capitale dotée du statut de province. Les provinces sont subdivisées en 129 districts. Les districts sont ensuite divisés en 405 postes administratifs, puis en localités, le niveau géographique le plus bas de l'administration centrale.*

La gestion des déchets solides municipaux au Mozambique est sous la supervision du ministère du Territoire, de l'Environnement et du Développement rural (MITADER). Le ministère s'occupe des déchets urbains/municipaux et des déchets industriels dangereux. Le cadre juridique relatif à la GDS semble être bien établi. Cependant, il n'est pas correctement mis en œuvre en raison du manque de sensibilisation des parties prenantes et du manque d'allocation budgétaire appropriée.

Source : * Wikipédia, Mozambique, consulté le 14 mars 2019, <<https://en.wikipedia.org/wiki/Mozambique>>

Informations de base

| | |
|---|---|
| Population* | 29,67 millions (2017) |
| Croissance de la population (% annuel)* | 2,9 (2017) |
| Superficie (kilomètres carrés) | 801 590 |
| Climat | Tropical de savane |
| PIB (\$ US courants)* | 12,65 milliards (2017) |
| Croissance du PIB (% annuel)* | 3,7 (2017) |
| RNB par habitant, méthode Atlas (\$ US courants)* | 420 (2017) |
| Principales industries | Industries minérales (aluminium, béryllium et tantale), gaz naturel, tourisme |
| Monnaie** | 1 USD = 62,09 MZN (Metical mozambicain) (février 2019) |

Sources : * Banque mondiale, Mozambique, consulté le 14 mars 2019, <<https://databank.worldbank.org/data/reports.aspx?source=2&country=MOZ>>

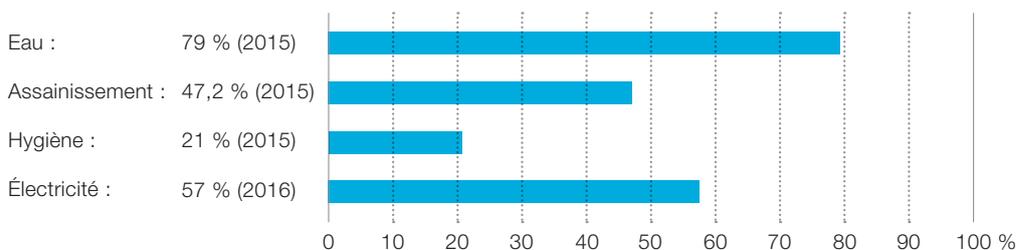
** Oanda.com

Situation actuelle de la gestion des déchets solides (GDS)

| Rubrique | Présentation générale |
|---------------------------------|--|
| Système juridique | <ul style="list-style-type: none"> ● Les lois et réglementations relatives à la GDS sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> » Réglementation sur la gestion des déchets solides urbains de 2014 ; » Réglementation sur la gestion des déchets industriels dangereux de 2014 ; » Réglementation sur la gestion des sacs plastiques de 2015 ; » Directive technique pour la mise en place de décharges sanitaires au Mozambique de 2010 ; » Réglementation sur la gestion des déchets des industries dangereuses ; » Réglementation sur la gestion des déchets biomédicaux ; » Loi sur les évaluations d'impact environnemental de 2015. » Il n'y a pas de loi spécifique sur le recyclage. » Il n'y a pas de loi/réglementation spécifique pour encourager les énergies renouvelables. » Loi sur les partenariats public-privé (PPP) de 2011. |
| Politique/Plan | <ul style="list-style-type: none"> ● Stratégie nationale pour la gestion intégrée des déchets solides urbains au Mozambique de 2013 : définit clairement les déchets municipaux et les responsabilités des parties prenantes mais ne réglemente pas l'élaboration du plan national de gestion des déchets solides municipaux. ● Guide méthodologique pour l'élaboration de plans municipaux pour la gestion intégrée des déchets solides urbains. |
| Système de mise en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> ● Ministère du Territoire, de l'Environnement et du Développement rural (MITADER) : <ul style="list-style-type: none"> » Propose des politiques, législations et normes pour l'utilisation correcte des composants environnementaux et le contrôle de la qualité de l'environnement ; » Élabore, promeut et met en œuvre des politiques, stratégies, directives, programmes et plans intégrés pour le développement durable et la préservation de l'environnement ; » Assure l'intégration des aspects environnementaux relatifs à la gestion des déchets dans les politiques, stratégies, programmes et plans sectoriels ; » Fournit une assistance technique à tous les niveaux de gouvernance en matière de gestion des déchets et d'environnement ; » Établit des normes, des directives et des procédures pour la préparation de plans de gestion environnementale pour les projets de développement socio-économique dans le domaine des déchets ; » Promeut l'élaboration et la mise en œuvre de plans et de programmes de gestion des espaces verts, des déchets et des effluents liquides. ● Le MITADER s'occupe des déchets urbains/municipaux et des déchets industriels dangereux. La division de la Gestion des déchets et des Espaces verts de la direction nationale de l'Environnement auprès du MITADER compte 12 employés. |

| Rubrique | Présentation générale |
|----------------------------------|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> ● Ministère de la Santé : chargé de superviser les politiques en matière de déchets médicaux. <ul style="list-style-type: none"> » Propose des politiques, législations et normes pour assurer la gestion sanitaire des déchets biomédicaux ; » Élabore, promeut et met en œuvre des politiques, stratégies, directives, programmes et plans intégrés pour la gestion des déchets biomédicaux ; » Assure l'intégration des questions de santé publique dans les programmes et les plans sectoriels ; » Fournit une assistance technique à tous les niveaux de gouvernance en matière de santé. ● Ministère des Travaux publics, du Logement et des Ressources en eau : <ul style="list-style-type: none"> » Propose des politiques, législations et normes pour l'eau et l'assainissement ; » Élabore, promeut et met en œuvre des politiques, stratégies, directives, programmes et plans intégrés de gestion des ressources en eau, y compris l'approvisionnement en eau et l'assainissement ; » Assure l'intégration de l'assainissement environnemental dans les programmes et plans sectoriels ; » Fournit une assistance technique à tous les niveaux de gouvernance en matière d'assainissement environnemental et une assistance technique aux municipalités en matière d'assainissement. ● Ministère de l'Éducation et du Développement humain : <ul style="list-style-type: none"> » Propose des politiques, lois et normes en matière de santé scolaire ; » Promeut et met en œuvre des politiques, stratégies, directives, programmes et plans intégrés pour la santé scolaire ; » Assure l'intégration des questions environnementales dans les cursus et les programmes et plans d'éducation sectoriels à tous les niveaux ; » Fournit une assistance technique à tous les niveaux de gouvernance environnementale en matière d'assainissement environnemental. ● Il y a des activités informelles de collecte des matériaux recyclables dans les rues et sur le site d'élimination. |
| Système financier | <ul style="list-style-type: none"> ● Ratio du budget alloué à la GDS au sein du budget national : inconnu. ● Taxe sur l'élimination des déchets : seulement dans certaines municipalités. ● Il n'y a aucune subvention relative à la GDS du gouvernement central aux gouvernements locaux. |
| Soutien des donateurs | <ul style="list-style-type: none"> ● Soutien à certaines municipalités. (Pas de soutien au niveau national.) |
| Améliorations nécessaires | <ul style="list-style-type: none"> ● Questions financières : promouvoir les activités de gestion des déchets au niveau national. ● Questions techniques : <ul style="list-style-type: none"> » Former des techniciens municipaux en gestion des déchets ; » Promouvoir les échanges d'expériences entre municipalités aux niveaux national et international ; » Promouvoir la construction de décharges contrôlées par la méthode de Fukuoka. ● Questions juridiques : élaboration d'une loi nationale sur la GDS. ● Questions sociales : promouvoir des campagnes de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. |

Statut de l'accès aux services de base (en zone urbaine)*



* La définition des services de base est donnée à la page 1 de l'annexe

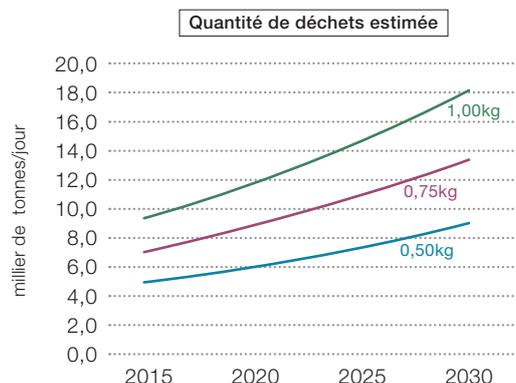
Quantité de déchets estimée

La quantité future de déchets produits est estimée sur la base de la population urbaine selon trois taux de production de déchets, à savoir 0,5, 0,75 et 1,0 kg/personne/jour.

| | | unité : millier de personnes | | | |
|------------|---------|------------------------------|--------|--------|--------|
| Population | Année | 2015 | 2020 | 2025 | 2030 |
| | Totale | 28 011 | 32 309 | 37 116 | 42 439 |
| | Urbaine | 9 636 | 11 978 | 14 811 | 18 195 |

| | | unité : millier de tonnes/jour | | | |
|---------------------|--------------------|--------------------------------|------|------|------|
| Quantité de déchets | Taux de production | 2015 | 2020 | 2025 | 2030 |
| | 0,50 kg/pers./jour | 4,8 | 6,0 | 7,4 | 9,1 |
| | 0,75 kg/pers./jour | 7,2 | 9,0 | 11,1 | 13,6 |
| | 1,00 kg/pers./jour | 9,6 | 12,0 | 14,8 | 18,2 |

Quantité de déchets = (Taux de production) x (Population urbaine)



Source pour la Population : United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2018). World Urbanization Prospects : The 2018 Revision, Online Edition. (Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population (2018). Perspectives de l'urbanisation mondiale : révision 2018, édition en ligne.)